COMMUNE D'ESCHES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

à 20H30 en Mairie d'ESCHES – salle du Conseil Municipal

Etaient présents :
Mmes et MM. ROCH Corinne, PIOCELLE Pascal, GRAUX Bernard, LAPLISE Christiane, PELLEGRINELLI Serge, EDELINE Franck, DUQUESNEY Corinne, ABOSO Catherine, LEDANSEUR Barbara, PELLIZZARI Fabrice, VIVILLE Mélanie, DOURLEN Catherine, PASSERON Olivier, DETOUT Laurent, DIAS CLERGINET Élodie.
Membres représentés :
M. AGATA Rémy donne pouvoir à M. GRAUX Bernard
M. DEKPONTO Virgile donne pouvoir à Mme ROCH Corinne.
Absents excusés :
Mme CALONNE Lucile.

À l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 21/03/2026,
- Approbation du CFU 2025
- Vote des taux contributions
- Vote du budget primitif 2026
- Subventions Associations
- Indemnités Gardiennage
- Représentants différents syndicats
- Commissions
- Acquisition de matériel
- Mutuelle communale
- Questions diverses.

1/ DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Délibération n°2026/19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :
- **DÉSIGNE** M. Olivier PASSERON, secrétaire de séance.

2/ APPROBATION PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 21/03/2026

Délibération n°2026/20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :
- **ADOPTE** le procès-verbal relatif à la réunion du 21/03/2026.

3/ APPROBATION DU CFU 2025

Délibération n°2026/21

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du conseil municipal n° 38/2021 du 9 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Esches ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Eches ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné GRAUX Bernard ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 096 342,18	768 334,00	1 864 676,18
	Recettes réalisées (1)	B	691 545,44	940 146,69	1 631 692,13
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	621 007,04	1 575 442,18	2 196 449,22
	Dépenses réalisées (1)	E	435 428,85	852 251,90	1 287 680,75
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	256 116,59	87 894,79	344 011,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-206 771,98	913 880,16	707 108,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	49 344,61	1 001 774,95	1 051 119,56
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	49 344,61	1 001 774,95	1 051 119,56

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Esches à l'unanimité et signent le CFU.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

4/ VOTE DES TAUX CONTRIBUTIONS

Délibération n°2026/22

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état 1259.
Il propose de maintenir le taux :

- La taxe foncière (bâti) 36.82%
- La taxe foncière (non bâti) 60.35%
- La taxe d'habitation 10.69%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :
ADOPTE les taux suivants :

- La taxe foncière (bâti) 36.82%
- La taxe foncière (non bâti) 60.35%
- La taxe d'habitation 10.69%

5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Délibération n°2026/23

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2026.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :

- **ADOPTE** le budget primitif 2026

6/ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Délibération n°2026/24

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les conseillers municipaux, ayant des fonctions au sein même des bureaux d'associations (président, secrétaire, trésorier) concernées par ces subventions ne doivent pas prendre part au vote.
Il propose de fixer une première liste de subventions aux associations pour l'année 2026 :
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :

- **VOTE** cette première liste de subventions pour l'année

Club du Printemps	Association	1 500,00
Football Club Esches-Fosseuse	Association	3 000,00
Foyer rural	Association	2 000,00
Les Girafons	Association	1 000,00
UMRAC	Association	350,00

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026.

7/ INDEMNITÉ GARDIENNAGE ÉGLISE

Délibération n°2026/25

Vu les circulaires préfectorales des 08/01/1987 et 29/07/2011 précisant le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales,
Vu l'instruction du 9 octobre 2023 fixant le montant à compter du 1er janvier 2024 à 126.91€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune. Ce montant restant inchangé pour 2026.
Monsieur le Maire propose d'allouer l'indemnité de 126.91€ pour l'année 2026 au prêtre chargé de visiter les édifices religieux de la commune.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :
DECIDE d'allouer cette indemnité de gardiennage d'un montant de 126.91€ pour l'année 2026 au prêtre ayant en charge de visiter les édifices religieux de la commune (Esches et Hameau de Lalande).
Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026.

8/ Représentants des différents syndicats : ce point relève de la compétence de la Communauté de communes.

9 /COMMISSIONS

Délibération n°2026/26 COMMISSIONS DE TRAVAIL

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et à l'installation Conseil Municipal le 21 mars 2026, il convient de constituer différentes commissions de travail. Sont ainsi constituées les commissions suivantes :

COMMISSION DES FINANCES

PIOCELLE PASCAL
LEDANSEUR BARBARA
GRAUX BERNARD
ROCH CORINNE
EDELINE FRANCK
AGATA RÉMY
DEKPONTO VIRGILE

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

PIOCELLE PASCAL	PASSERON OLIVIER
LEDANSEUR BARBARA	ABOSO CATHERINE
GRAUX BERNARD	DEKPONTO VIRGILE
ROCH CORINNE	DIAS CLERGINET ÉLODIE
EDELINE FRANCK	

COMMISSION TRAVAUX / VOIRIE

PIOCELLE PASCAL
LEDANSEUR BARBARA
GRAUX BERNARD
ROCH CORINNE
EDELINE FRANCK
AGATA RÉMY
DETOUT LAURENT

COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION

PIOCELLE PASCAL	PELLEGRINELLI SERGE
LEDANSEUR BARBARA	DUQUESNEY CORINNE
GRAUX BERNARD	DOURLEN CATHERINE
ROCH CORINNE	LAPLISE CHRISTIANE
EDELINE FRANCK	

COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES

PIOCELLE PASCAL	LAPLISE CHRISTIANE
LEDANSEUR BARBARA	AGATA RÉMY
GRAUX BERNARD	PELLIZZARI FABRICE
ROCH CORINNE	DETOUT LAURENT
EDELINE FRANCK	ABOSO CATHERINE
PELLEGRINELLI SERGE	DEKPONTO VIRGILE
PASSERON OLIVIER	DIAS CLERGINET ÉLODIE
DUQUESNEY CORINNE	VIVILLE MÉLANIE
DOURLEN CATHERINE	CALONNE LUCILE

Délibération n°2026/27 COMMISSION URBANISME ET PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et à l'installation Conseil Municipal le 21 mars 2026, il convient d'élire les membres de la Commission Urbanisme et PLU.
L'élection donne les résultats suivants :
Nombre de bulletins : 18 Suffrages exprimés : 18
MM. Pascal PIOCELLE, Rémy AGATA, Virgile DEKPONTO et Olivier PASSERON sont élus membres de la commission Urbanisme et PLU.
La commission Urbanisme et PLU ainsi constituée est présidée par M. VANHOUTTE Denis, Maire.

Délibération n°2026/28 COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et à l'installation Conseil Municipal le 21 mars 2026, il convient de proposer une liste de contribuables afin de permettre la désignation des commissaires par le directeur régional/départemental des finances publiques.

La liste proposée est la suivante :

PIOCELLE Pascal	AGATA Rémy
LEDANSEUR Barbara	PELLIZZARI Fabrice
GRAUX Bernard	DETOUT Laurent
ROCH Corinne	ABOSO Catherine
EDELINE Franck	DEKPONTO Virgile
PELLEGRINELLI Serge	DIAS CLERGINET Élodie
PASSERON Olivier	VIVILLE Mélanie
DUQUESNEY Corinne	CALONNE Lucile

DOURLEN Catherine
LAPLISE Christiane
BUÉ Nicolas
OMONT Henri
NOGUEIRA Gary
LEDIEU Pascal
SURY Jean-François
JORY René

Délibération n°2026/29 COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et à l'installation Conseil Municipal le 21 mars 2026, il convient d'élire un membre de la commission de contrôle de la liste électorale.
L'élection donne les résultats suivants :
Nombre de bulletins : 18 Suffrages exprimés : 18
Mme Christiane LAPLISE est élue membre de la commission de contrôle de la liste électorale.
La commission de contrôle de la liste électorale ainsi constituée est présidée par M. VANHOUTTE Denis, Maire.

Délibération n°2026/30 COMMISSION APPEL D'OFFRES – OUVERTURE DE PLIS ET DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et à l'installation Conseil Municipal le 21 mars 2026, il convient d'élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants à la commission d'appel d'offres-ouverture de plis et de délégation de service public.
L'élection donne les résultats suivants :
Nombre de bulletins : 18 Suffrages exprimés : 18
Mme Barbara LEDANSEUR, M. Bernard GRAUX, M. Rémy AGATA sont élus membres titulaires.
M. Franck EDELINE, M. Serge PELLEGRINELLI, M. Virgile DEKPONTO sont élus membres suppléants.
La commission d'appel d'offres-ouverture de plis et de délégation de service public ainsi constituée est présidée par M. VANHOUTTE Denis, Maire.

Délibération n°2026/31 CORRESPONDANT DÉFENSE

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et à l'installation Conseil Municipal le 21 mars 2026, il convient de nommer un correspondant défense qui a vocation a développer le lien Armée-Nation et à promouvoir l'esprit de défense.
M. le Maire propose la candidature de M. Rémy AGATA pour cette mission.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés DÉCIDE de nommer M. Rémy AGATA correspondant défense.

Délibération n°2026/32 ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ D'ACTION SOCIALE

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et à l'installation Conseil Municipal le 21 mars 2026, il convient d'élire les membres du Comité d'Action Sociale.
L'élection donne les résultats suivants :
Nombre des bulletins : 18 Suffrages exprimés : 18
Mme Barbara LEDANSEUR, Mme Corinne ROCH, Mme Corinne DUQUESNEY, Mme Catherine DOURLEN, Mme Catherine ABOSO, Mme Élodie DIAS CLERGINET, Mme Mélanie VIVILLE et M. Virgile DEKPONTO.
Le Comité d'Action Sociale ainsi constitué est présidé par M. VANHOUTTE Denis, Maire.

10/ACQUISITION DE MATÉRIEL

Délibération n°2026/33

Considérant la nécessité de renouveler le matériel vétuste afin d'assurer l'entretien régulier des espaces verts de la commune,
Considérant la nécessité d'améliorer les équipements sanitaires des bâtiments communaux, notamment par l'installation de sèche-mains électriques,
Considérant les devis présentés par SARL GRUEL et AMAZON,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés, **DÉCIDE**

- D'approuver l'acquisition d'un tracteur tondeuse destiné à l'entretien des espaces verts communaux.
- D'approuver l'acquisition de sèche-mains électriques pour les bâtiments communaux.
- De retenir l'offre de SARL GRUEL pour un montant de :
 - Tracteur tondeuse : [Montant 5491,67€ HT/ 6590,00€ TTC]

- De retenir l'offre de AMAZON pour un montant de :
 - Sèche-mains : [Montant 5127,11 € HT / 6152,54TTC]

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026, en section d'investissement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition.

11/ MUTUELLE COMMUNALE

Délibération n°2026/34

Considérant la volonté de la collectivité de favoriser l'accès à une couverture santé complémentaire pour l'ensemble de la population, notamment les personnes les plus vulnérables,
Considérant la proposition de partenariat formulée par AXA FRANCE,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés, **DÉCIDE**

- D'approuver le principe de mise en place d'une mutuelle de protection communale au bénéfice des habitants de la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ou proposition de partenariat avec AXA FRANCE.
- De préciser que cette démarche n'engendre aucun coût direct pour la collectivité.
- D'autoriser le Maire à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette décision (communication, réunions publiques, etc.).

12/ QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire donne lecture d'un courriel reçu du SE60 (Syndicat d'Électricité de l'Oise) concernant le point sur la situation des marchés de l'énergie et impact pour le groupement – Avril 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Président de séance,

MAIRIE D'ESCHES OISE

Denis VANHOUTTE

Le secrétaire de séance,

Olivier PASSERON